

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 09.09.2024 / 05

LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Absents sans pouvoirs : 22
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **09 septembre**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 03 septembre 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Daniel ANTOINE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mr Dominique MOREAU, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Charlotte CHEVALLIER, pouvoir à Mr Didier LALLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Marianne FLORAT
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Christophe LERNER
- Mme Françoise MECKERT, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mr Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Alain FOUQUET
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mme Virginie LAURO
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mme Pascale PAYNEL
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Emilie PIEDNOIR est désignée secrétaire de séance.

**CONVENTION NIVEAU 3 ENTRE LE DEPARTEMENT DU CALVADOS ET
LA COMMUNE DE LIVAROT PAYS D'AUGE POUR LE DEVELOPPEMENT DE
LA LECTURE PUBLIQUE**

Le Département du Calvados contribue, à travers les missions confiées à la Bibliothèque du Calvados, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs. Pour cela, il propose des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public. Il mène également une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental par la formation des agents et collaborateurs occasionnels des bibliothèques, ainsi que par le déploiement d'une offre de conseils et d'accompagnement de leurs projets.

Dans ce cadre, il est partenaire des communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire, que celles-ci proposent un équipement central pour la lecture

publique ou un réseau de bibliothèques. La mise en réseau des bibliothèques a pour objectifs de répondre davantage aux attentes des usagers mais aussi de mutualiser les moyens et les ressources des bibliothèques. Elle doit permettre de proposer davantage de services pour toute la population en utilisant les ressources de chacun.

La convention a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Département du Calvados et la commune de Livarot Pays d'Auge pour le développement du service lecture publique à la bibliothèque située à Fervaques.

Le conseil municipal devra :

- Autoriser le maire ou son représentant à signer la convention niveau 3 de partenariat avec le Département du Calvados et tous documents s'y rapportant.
- Autoriser le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention niveau 3 de partenariat avec le Département du Calvados et tous documents s'y rapportant.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 10 septembre 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20240916-2024-09-16-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024